

Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 juin 2016

Objet : RS - Parc d'activités économiques de Côte-Rousse - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un emplacement pour un camion de vente à emporter

- date de convocation le 16 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 38

L'an deux mille seize, le mercredi vingt-deux juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 24

Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton
Cognin	Claude Vallier
Curienne	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola
La Thuile	
Les Déserts	Michel André
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Aloïs Chassot à Michel Dantin - de Michel Dyen à Christophe Richel - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Catherine Chappuis - de Gérard Marcucci à Bernard Januel - de Lionel Mithieux à Brigitte Bochaton - de Dominique Pommat à Jean-Pierre Coendoz - de Alain Thieffenat à Xavier Dullin - de Florence Vallin-Balas à Claude Vallier

- conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Alexandra Turnar

- assistaient également à la réunion :

Dominique Bergé - Florian Maitre - Hervé Palin - Axel Rebecq - Nathalie Racine - Florent Guillaume

Bureau du 22 juin 2016

délibération n° 120-16

objet **RS - Parc d'activités économiques de Côte-Rousse - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un emplacement pour un camion de vente à emporter**

Catherine Chappuis, vice-présidente chargée de l'insertion sociale par l'économique, de l'économie sociale et solidaire, du parc d'activités de Côte-Rousse et du projet de pôle santé, rappelle que le parc d'activités de Côte-Rousse, implanté rue du Genevois sur les Hauts-de-Chambéry, accueille, au sein de 5 bâtiments, des entreprises en création ou en développement. Environ 250 personnes, chefs d'entreprise et salariés, sont présents sur le site.

Chambéry métropole offre un certain nombre de services à ses bénéficiaires et depuis juillet 2006 met notamment à disposition des entreprises du parc d'activités un espace de convivialité durant le temps de la pause déjeuner et autorise l'implantation ponctuelle de camions de vente à emporter.

Aujourd'hui, une offre supplémentaire de vente à emporter est proposée par Madame Aurore Ameil, propriétaire du camion de vente de plats chauds et froids à emporter et de boissons sous le nom commercial «La Cantine du petit ramoneur», pour installer son camion durant la pause déjeuner un jour par semaine, le jeudi, sur le parc d'activités de Côte-Rousse.

Compte tenu de l'éloignement des lieux de restauration le midi sur les Hauts-de-Chambéry et de la demande des locataires du parc d'activités, il est proposé la signature d'une convention de mise à disposition d'un emplacement pour une durée de 6 mois renouvelable, à compter du 1^{er} juin 2016.

Cette convention est établie à titre gratuit avec autorisation donnée à Madame Aurore Ameil de brancher son camion sur le réseau électrique du parc d'activités de Côte-Rousse.

Vu l'article 4 alinéa I-I des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de développement économique,

Vu la délibération n° 122-15 C du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 déléguant au Bureau les conventions de mise à disposition de biens immeubles,

Le Bureau de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la mise à disposition temporaire, à titre gratuit, un jour par semaine, le jeudi, d'un emplacement au profit de Madame Aurore Ameil, propriétaire du camion de vente de plats chauds et froids à emporter et de boissons sous le nom commercial «La Cantine du petit ramoneur»,

Article 2 : **autorise** cette installation, à titre gratuit, pour une durée de 6 mois, renouvelable à compter du 1^{er} juin 2016,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin